

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ  
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE ORDINAIRE  
2 MAI 2016 à 20h00  
ORDRE DU JOUR**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016.
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016.
- 4 - Approbation des comptes.
- 5 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
- 6 - Acceptation de la version finale de l'inventaire des conduites du réseau d'aqueduc, pluvial et d'égout sanitaire de la Municipalité de Saint-Adelphe, préparé par la Firme Pluritec (programme TECQ).
- 7 Règlement n° 2016-295 modifiant le règlement n° 2009-262 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
- 8 - Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ de St-Adelphe.
- 9 - Félicitations au nouveau Conseil de direction de la Société d'histoire de St-Adelphe inc.
- 10 - Remerciements à M. Jean-Guy Rodrigue pour la fonction qu'il a occupée à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Adelphe et pour la Régie des incendies du Centre Mékinac.
- 11 - Amendement à la résolution *2016-03-36* (dossier André Godin), concernant une demande auprès de la CPTAQ, visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, d'une partie du lot 753-153 (construction d'un chalet).
- 12 - Aide financière accordée à Madame Marie-Pierre Maurais pour aider au démarrage de son entreprise *Boréalix* à Saint-Adelphe.
- 13 - Don au Club de gymnastique *Les Ritournelles*.
- 14 - Félicitations à M. Bernard Thompson maire pour son élection à titre de préfet.
- 15 - Félicitations à M. Jean-Guy Lavoie maire de Notre-Dame-de-Montauban pour sa réélection à titre de préfet suppléant.
- 16 - Remise en circulation du camion citerne Inter 1987.
- 17 - Reddition des comptes pour les compensations versées en 2015 par le Ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- 18 - Autorisation à M. Marcel Boudreau à transférer le contrat de tonte des terrains municipaux et d'arrosage des fleurs (2016, 2017 et 2018) à M. Jean Rousseau.
- 19 - REPORTÉ *Achat de 3 bornes de recharge pour les véhicules électriques.*
- 20 - Remerciements à M. Sébastien Martinet pour la fonction de Technicien en prévention Incendie qu'il a occupée à la RICM.
- 21 - Prêt gratuit de la salle municipale au Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe.
- 22- REPORTÉ *Appui à la pétition préparée par M. Jacques Marchildon demandant la fourniture d'un meilleur service de téléphonie cellulaire sur le territoire de Saint-Adelphe.*
- 23- Désignation de deux représentants de la municipalité à l'inauguration d'une nouvelle bibliothèque à Hérouxville.
- 24- Don à la Fondation québécoise du cancer, section Mauricie.
- 25- Conditions à respecter lors d'une demande de prêt gratuit de la salle municipale par un organisme à but non lucratif.
- 25- REPORTÉ *Prêt gratuit de la salle municipale pour une activité d'après-bal des étudiants(es) de l'école secondaire de Paul-Le-Jeune.*
- 26- Contribution à la réalisation de la Fête nationale 2016 à Saint-Adelphe.
- 27- VARIA :
  - A) Félicitations à Madame Marie-Noëlle Roberge pour sa participation et sa belle performance au marathon de Boston.
- 28- Période de questions
- 29- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Sec.-trésorier / Directeur général

2 MAI 2016 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE**  
**M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le deuxième jour de mai de l'an 2016, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présente et présents madame la conseillère Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de Madame la conseillère Bernita Tétrault.

Dix-huit (18) contribuables assistent à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20 h.

**2016-05-87 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire.

**Adopté**

**2016-05-88 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, soit adopté tel que rédigé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

**2016-05-89 Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, soit adopté tel que rédigé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

**2016-05-90 Approbation des comptes**

12696 Christian Trudel	173,70
12697 Hydro-Québec	900,69
12698 Dany Lapointe	1 000,00
12699 Dany Lapointe	69,70
12700 Ministre Finances	111,00
12701 Christian Trudel	131,37
12702 Dany Lapointe	38,20
12703 Bernita Tétrault	18,85
12704 Paul Labranche	59,40
12705 Hydro-Québec	199,20
12706 Croix Bleue	1 155,84
12707 Telus	51,05
12708 Hydro-Québec	2 206,64
12709 Telus	738,46
12710 Hydro-Québec	4 379,81
12711 Société canadienne des Postes	93,39
12712 Dany Lapointe	36,88
12713 Transport Michel Roberge	25 210,24
12714 S.A.A.Q.	2 253,52
12715 Jacques Gagnon	100,00
12716 Batterie Mauricie	28,69
12717 Médéric Blanchet	166,40

12718 Boiseries Savco inc.	23,00
12719 Service Cité propre	3 266,89
12720 – 12721 COOP Univert	1 892,42
12722 D.H. Électronique	11,49
12723 Desaulniers, Gélinas, Lanouette	10 347,75
12724 Environex	113,26
12725 Mauricie Évasion Sports	241,44
12726 Distribution Vithemon	6,00
12727 Fédération québécoise des municipalités	11,83
12728 Fournitures Denis	110,67
12729 Sylvain Gagnon	5,32
12730 Le Groupe A & A	88,22
12731 Groupe Harnois	322,30
12732 Lise Lévesque	42,26
12733 Location St-Tite inc.	45,99
12734 Marcel Guimond & Fils	5 272,13
12735 Microgest Informatique	475,90
12736 MODOC	289,74
12737 M.R.C. de Mékinac	32 391,35
12738 Pompes industrielle Launier	259,90
12739 Protection incendie CFS	791,76
12740 Rappel COOP	28,00
12741 Régie des incendies Centre Mékinac	21 650,00
12742 Jonathan Roberge	94,48
12743 Jean-Guy Rodrigue	313,84
12744 Tremblay, Bois, Mignault	870,48
12745 Wolters Kluwer Québec	205,20
12746 Daniel Bacon	16,20
12747 Don Bannister	150,00
12748 Lise Lévesque	243,28
12749 Bernita Tétrault	23,40
12750 Fondation québécoise du cancer	50,00
12751 Les Ritournelles	50,00
12752 Hydro-Québec	204,68
12753 Nicole Lemay	882,50

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'avril 2016 ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Correspondance du mois**

Min Aff. Mun. : Demande aux municipalités d'apporter une modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Pluritec: Inventaire en 2 copies des conduites du réseau d'aqueduc, pluvial et d'égout sanitaire de la Municipalité de Saint-Adelphe, préparé par la Firme Pluritec (programme TECQ)

Ville Saint-Tite: Copie du projet de règlement no 388-2016 modifiant le règlement d'urbanisme no 342-2014 (modifications aux articles 3.1, 3.11, 4 et 5).

Min. Dével. durable, Environ.: Obligation pour les exploitants d'un ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées d'installer un appareil permettant d'enregistrer les débordements.

Revenu Québec: Remboursement de T.V.Q. 2015 chèque de 21 020,34 \$

Agence du Revenu Canada: Remboursement T.P.S. 2015 chèque de 25 715,53 \$

Min. Sécurité publique: Somme payable par notre municipalité en 2016 pour les services de la S.Q.: 84 714 \$.

Min. Transports: Aide financière de 114 900 \$ versée à la municipalité en 2016 (Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local).

Min. Éducation et Enseignement supérieur: Tenue de la Journée nationale du sport et de l'activité physique le 5 mai prochain.

MRC Mékinac: Avis que le gouvernement du Québec n'injectera pas de budget pour le Programme RénoRégion annoncé l'hiver dernier. Il n'y a plus de somme disponible dans notre MRC.

C.P.T.A.Q.: Avis à la municipalité qu'une modification à la résolution 2016-03-36, doit être apportée puisque la superficie du bâtiment ne peut être un camp, il s'agit d'un chalet et il faut y inclure les lots visés par le chemin d'accès et les coordonnées des propriétaires concernés.

Culture pour tous: Tenue des journées de la Culture les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016 et invitation à faire connaître nos trésors culturels.

Moisson Mauricie: Invitation à participer à un brunch bénéfique le 5 juin à Trois-Rivières.

Les Ritournelles: Demande d'un don pour la Campagne de financement du club de gymnastique, 6 jeunes de St-Adelphe en font partie.

CTAMékinac: Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle le 21 avril à 13h30, à Ste-Thècle.

Énergie, Ressources naturelles: À compter du 2 mai, transmission électronique (PDF, DXF ou CSV) au responsable de publicité cadastrale dans notre municipalité, des documents cadastraux lors de toute modification apportée aux lots de la municipalité.

CDC Mékinac: Suite aux mini-forums tenus le 25 février, transmission aux municipalités d'un fascicule « Portrait socioéconomique des organismes communautaires et entreprises d'économie sociale dans la MRC Mékinac.

Marcel Boudreau: Avis à la municipalité du transfert de contrat de la tonte des terrains municipaux et arrosage des fleurs 2016, 2017 et 2018 à M. Jean Rousseau.

Soc. assurance auto Qc: Campagne de sécurité à vélo et importance de porter un casque.

Christian Jacob prés. d'honneur Défi têtes rasées : Invitation à une soirée-bénéfice (défi têtes rasées Leucan) 1<sup>er</sup> juin à Shawinigan.

Femmes Mékinac: Remerciements à la municipalité pour le prêt gratuit de la salle municipale (conférence de Marcia Pilote).

Programme Roulez électrique: Devis pour acquisition de 3 bornes électriques.

M.R.C. de Mékinac: Invitation à une rencontre Plan de développement de la zone agricole à St-Tite le 4 mai.

C.L.D. Mékinac: Subvention de 1 000 \$ pour *La Petite Séduction*.

Gestion ROBKO: Commandite de 800 \$ pour *La Petite Séduction*.

Boiseries Savco: Commandite de 500 \$ pour *La Petite Séduction*.

Bovin, L'Heureux, Brodeur, arpenteurs : Commandite de 300 \$ pour *La Petite Séduction*.

M.R.C. de Mékinac: Subvention de 1 000 \$ pour *La Petite Séduction*.

François-Philippe Champagne député: Don publicité (à venir) de 500 \$ *La Petite Séduction*.

Julie Boulet, Min. Tourisme: Aide financière de 1 000 \$ pour *La Petite Séduction*.

Caisse populaire: Aide financière de 3 000 \$ (à venir) pour *La Petite Séduction*.

Commission protection territoire agricole Qc: Dossier sablière: demande à un propriétaire de sablière de transmettre dans les 60 jours un rapport agronomique indiquant le respect des conditions no 3 et 5 de l'autorisation accordée en novembre 2014.

Comité Fêtes 125<sup>e</sup>: Demande pour assumer le souper hot-dogs pour la Fête nationale.

Corps cadets 2526 Mékinac: Invitation à la 43<sup>e</sup> revue annuelle le 22 mai à St-Tite.

Fondation québécoise cancer Mauricie: Demande d'une contribution dans le cadre du programme *Ensemble, cultivons l'espoir*.

Régie incendies Centre Mékinac: Remise d'un guide secours et prévention diffusé à la population de St-Adelphe, St-Tite, St-Séverin et Hérouxville et demande aux municipalités d'accueillir favorablement Éditions Média Plus Communication pour des espaces publicitaires.

Le Nouvelliste: Invitation à participer à un cahier spécial sur la MRC de Mékinac.

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

2016-05-92 **Acceptation de la version finale de l'inventaire des conduites du réseau d'aqueduc, pluvial et d'égout sanitaire de la Municipalité de Saint-Adelphe, préparé par la Firme Pluritec (programme TECQ)**

CONSIDÉRANT que pour être éligible à une remise de la taxe d'accise, la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à l'engagement de la Firme Pluritec pour un inventaire des conduites du réseau d'aqueduc et pluvial, du réseau d'égout sanitaire et des chaussées de la Municipalité de Saint-Adelphe et ce, conformément aux priorités établies par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, dans le cadre du Programme TECQ (Résolution 2016-03-45);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe avait en 2007, procédé à l'élaboration d'un plan d'intervention de ses conduites d'aqueduc et d'égout municipal, soit depuis une période de moins de 20 ans et qu'il lui était loisible de procéder uniquement à un inventaire des nouvelles conduites d'aqueduc et d'égout municipal qui s'étaient ajoutées depuis cette date;

CONSIDÉRANT que la Firme Pluritec a transmis la version finale du nouvel inventaire des infrastructures susmentionnées, comprenant les plans et les données géographique et géométrique et ce, en deux copies papier, incluant deux clés USB comprenant tous les documents électroniques en format PDF et Excel;

CONSIDÉRANT que la susdite Municipalité s'en déclare satisfaite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la version finale de l'inventaire des infrastructures des conduites du réseau d'aqueduc et pluvial, du réseau d'égout sanitaire et des chaussées préparée par la Firme Pluritec, et qu'une version du document complet soit transmis au MAMOT, à l'attention de Monsieur René Caissy.

**Adopté**

Règl. N° 2016-295

**RÈGLEMENT no 2016-295**

**Règlement n° 2016-295 modifiant le règlement n°2009-262 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

ATTENDU l'Entente conclue avec le gouvernement du Québec sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, qui prévoit la mise en place d'une mesure afin que tous les clients d'un service téléphonique soient tenus de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU que cette mesure prendra la forme d'une taxe municipale ;

ATTENDU que l'Assemblée nationale a adopté, en juin 2008 (projet de loi no 82) et en juin 2009 (projet de loi no 45), les dispositions requises pour la mise en œuvre de cette mesure qui prévoit l'obligation pour toutes les municipalités locales d'imposer par règlement une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que ces dispositions prévoient que les fournisseurs de services téléphoniques devront percevoir cette taxe et en remettre le produit au ministre du Revenu qui lui, remettra le produit de ladite taxe à l'organisme désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour en assurer la répartition entre les municipalités ;

ATTENDU que le présent règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et le conseil décrète ce qui suit :

Que le règlement portant le numéro 2016-295 modifiant le règlement n°2009-262, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté par le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait intégralement partie comme s'il était ici au long reproduit.

#### ARTICLE 2 TITRE

L'article 2 du règlement n° 2009-262 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement portera le titre de «Règlement n°2016-295 modifiant le règlement n°2009-262, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

#### ARTICLE 3 DÉFINITIONS

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
- 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
  - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
  - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

#### ARTICLE 4 IMPOSITION

L'article 4 du règlement n° 2009-262 est remplacé par le suivant :

*À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique de 0,46¢ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service téléphonique multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

#### ARTICLE 5 PAIEMENT DE LA TAXE

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

#### ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

L'article 6 du règlement n° 2009-262 est remplacé par le suivant :

*Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.*

**ADOPTÉ À ST-ADELPHE LE 2 MAI 2016.**

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général

AVIS PUBLIC : 3 MAI 2016

2016-05-93 **Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de Saint-Adelphe tenait son assemblée générale annuelle le 13 avril dernier et qu'un nouveau conseil de direction a été élu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au Conseil de direction élu au sein de la FADOQ de St-Adelphe, représenté par Messieurs Jean-Guy Rodrigue président, Bernard Campeau, vice-président, mesdames Lise Veillette secrétaire, Bernita Tétrault trésorière, Lisette Poirier administratrice et MM Messieurs Justin Perron et Roger Drouin administrateurs.

Que la Municipalité souhaite à chacune et à chacun des vœux de franc succès dans l'exercice de leurs fonctions respectives. **Adopté**

2016-05-94 **Félicitations au nouveau conseil de direction de la Société d'histoire de St-Adelphe inc.**

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire de Saint-Adelphe tenait son assemblée générale annuelle le 24 avril dernier et que les membres ont procédé à l'élection de nouveaux administrateurs(trices);

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au nouveau Conseil de direction élu au sein de la Société historique de St-Adelphe, représenté par M. Jacques Thiffault président, M. Clément Gagnon vice-président, Mme Bernita Tétrault 2<sup>e</sup> vice-présidente, Mme Line Trudel secrétaire-trésorière, Mesdames Huguette Asselin et Diane Francoeur administratrices, ainsi que M. Claude Thiffault, administrateur.

Que la Municipalité souhaite à chacun et chacune des vœux de franc succès dans l'exercice de leurs fonctions respectives. **Adopté**

2016-05-95 **Remerciements à M. Jean-Guy Rodrigue pour l'emploi qu'il a occupé à titre de pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Adelphe, ainsi que pour la Régie des incendies du Centre Mékinac**

CONSIDÉRANT que M. Jean-Guy Rodrigue a dû remettre sa démission à titre de pompier volontaire due à un manque de disponibilité;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Guy Rodrigue a occupé l'emploi de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Adelphe, ainsi que pour la Régie des Incendies du Centre Mékinac depuis décembre 2000, soit pendant plus de 15 ans ;

CONSIDÉRANT qu'au cours de toutes ces années, M. Rodrigue a agi avec rigueur et professionnalisme dans l'exécution des tâches de pompier qui lui étaient attribuées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie M. Jean-Guy Rodrigue pour le formidable travail accompli au sein du Service incendie de la Municipalité, ainsi qu'à la Régie des Incendies du Centre Mékinac et lui souhaite le meilleur des succès dans les projets qui lui tiennent à cœur. **Adopté**

2016-05-96 **Amendement à la résolution 2016-03-36 (dossier André Godin), concernant une demande auprès de la CPTAQ, visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie du lot 753-153 (construction d'un chalet)**

CONSIDÉRANT que M. André Godin a présenté une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-153, situé dans le rang 3 Est de la rivière Batiscan à St-Adelphe, dans le but d'y construire un camp sans eau, ni électricité (résolution 2016-03-36);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la susdite résolution suite à une correspondance transmise par Madame Sylvie Pelletier, technicienne en droit de la Direction des affaires juridiques auprès de la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a informé le demandeur M. Godin et la Municipalité de Saint-Adelphe qu'une modification doit être apportée à la résolution 2016-03-36, compte tenu que la superficie du bâtiment faisant l'objet de la demande ayant 35 m<sup>2</sup>, ne peut être un camp, « étant donné que ce projet de construction n'entre pas dans la définition d'abri sommaire prévue à l'article 1 du Règlement sur les déclarations requises en vertu de la loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriété qui peuvent être effectués sans autorisation »;

CONSIDÉRANT que pour accéder au lot 753-153, le demandeur M. Godin, joint à sa demande « un jugement sur une requête pour faire déclarer le terrain du demandeur enclavé et obtenir sur les fonds des défendeurs une servitude de droit de passage » (jugement requête de servitude n° 20877873);

CONSIDÉRANT que le lot visé est une unité foncière vacante de plus de 10 hectares (210 300 m.c. ou 21,02 ha) située dans un secteur forestier et que dans la décision rendue (356923), la CPTAQ était d'avis qu'autoriser une utilisation à des fins de construction sur un lot dont la superficie est de 10 hectares et plus, il n'y aurait pas d'impact négatif significatif sur le potentiel agricole du milieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a quelques espaces disponibles dans la municipalité hors de la zone agricole, mais que dans l'opinion des membres du conseil, le terrain visé situé sur un lot de 21,02 ha n'aurait pas d'impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que cette demande *modifiée* a fait l'objet d'une vérification par l'inspecteur en bâtiment et qu'elle ne contrevient pas aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que les modifications apportées à la résolution 2016-03-36 apparaissent en italique.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie la demande de M. André Godin auprès de la C.P.T.A.Q., en vue d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 753-153, soit dans le but d'y construire *un chalet*, sans service d'eau, ni électricité.

**Adopté**

2016-05-97

**Aide financière accordée à Madame Marie-Pierre Maurais pour aider au démarrage de l'entreprise Boréalix à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78);

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Pierre Maurais de Boréalix a présenté une demande d'aide financière à la susdite Municipalité pour venir s'établir sur notre territoire et pour aider au démarrage de son entreprise située au 194, rue du Moulin à Saint-Adelphe ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Boréalix se spécialise entre autres, dans la finition de revêtement de mur intérieur et extérieur en cèdre et dans la fabrication de tuiles de bois pour balcon et terrasse;

CONSIDÉRANT la création d'emplois chez nous ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 5 000 \$ à Marie-Pierre Maurais pour aider au démarrage de son entreprise Boréalix dans notre municipalité.

Qu'un premier versement de 2 000 \$ représentant 40% de l'aide sera versé le 60<sup>e</sup> jour suivant le début des opérations et un montant de 3 000 \$ représentant 60% de l'aide sera versé à la date anniversaire du démarrage de l'entreprise.



Que l'aide accordée est conditionnelle aux modalités inscrites dans la Politique adoptée par la susdite municipalité.

**Adopté**

**2016-05-98 Don au Club de gymnastique Les Ritournelles**

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique *Les Ritournelles* dessert les municipalités régionales dont celle de St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que six enfants de notre municipalité font partie de ce club;

CONSIDÉRANT la demande de commandite présentée par madame Karine Leduc de notre municipalité, au profit de ce club;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accorde une aide financière au montant de 50 \$, au Club de gymnastique *Les Ritournelles* pour l'aider à poursuivre son développement, à former des entraîneur(e)s, à acquérir du matériel dont un trampoline et à aider à l'organisation du spectacle annuel.

Que ce don fera l'objet d'une mention de commandite par l'animateur, au spectacle de fin d'année, et donne droit à deux billets pour le spectacle, ainsi que la parution d'une carte d'affaire de la municipalité dans le programme.

**Adopté**

**2016-05-99 Félicitations à Monsieur Bernard Thompson maire d'Hérouxville pour son élection à titre de préfet**

CONSIDÉRANT que Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville a été élu le 20 avril 2016, préfet de la M.R.C. de Mékinac pour une durée de deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à Monsieur Bernard Thompson pour son élection à titre de préfet de la M.R.C. de Mékinac.

Que la susdite Municipalité lui adresse également tous ses vœux de réussite dans cette nouvelle fonction.

**Adopté**

**2016-05-100 Félicitations à Monsieur Jean-Guy Lavoie maire de Notre-Dame-de-Montauban, pour sa réélection à titre de préfet suppléant**

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban a été réélu le 20 avril 2016, préfet suppléant de la M.R.C. de Mékinac pour une durée de deux ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations à Monsieur Jean-Guy Lavoie pour sa réélection à titre de préfet suppléant de la M.R.C. de Mékinac.

Que la susdite Municipalité lui adresse également tous ses vœux de réussite dans ce renouvellement de fonction.

**Adopté**

**2016-05-101 Remise en circulation du camion citerne Inter 1987**

CONSIDÉRANT qu'un certificat de vérification mécanique a été émis sur le camion citerne INTER 1987 en date du 6 juillet 2015 et qu'il s'est avéré que ledit camion est en bonne condition de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe procède à la remise en circulation du camion citerne Inter 1987 et pour ce faire, autorise le directeur général M. Daniel Bacon à se présenter au Bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec, situé à Saint-Tite, pour l'achat des plaques nécessaires au véhicule.

Que ce camion servira pour la voirie ou comme transporteur d'eau selon les besoins. Qu'une réévaluation de l'utilité et de la performance du camion citerne sera faite en juillet 2016.

**Adopté**

**2016-05-102 Reddition des comptes pour les compensations versées en 2015 par le Ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 114 900 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Adelphe;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Adopté**

**2016-05-103 Autorisation à M. Marcel Boudreau à transférer le contrat de tonte des terrains municipaux et d'arrosage des fleurs (2016, 2017 et 2018) à M. Jean Rousseau.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté à sa séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril 2016 la résolution 2016-04-70 « *Acceptation de la soumission de Marcel Boudreau pour la tonte des terrains municipaux et l'arrosage des fleurs annuelles (2016, 2017 et 2018)* »;

CONSIDÉRANT que M. Boudreau avait fait mention dans sa soumission qu'il confiait l'exécution du contrat à M. Jean Rousseau domicilié au 701, rue Principale à Saint-Adelphe et qu'il a avisé la susdite municipalité dans une lettre datée du 21 avril 2016, qu'il était disposé à transférer ledit contrat à M. Rousseau et ce; aux mêmes conditions et selon les mêmes prix demandés dans sa soumission déposée, le tout conformément aux modalités et obligations inscrites dans la convention – devis 2016-2017 et 2018, ayant trait à l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT que la susdite Municipalité a demandé un avis légal auprès de son procureur Me André Lemay sur la légalité du transfert de ce contrat, selon les conditions précitées et il s'est avéré que tout était conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le transfert du contrat *Tonte des terrains municipaux et arrosage des fleurs annuelles (2016, 2017 et 2018)* à Monsieur Jean Rousseau et ce, aux mêmes montants, conditions, modalités et obligations inscrites dans le devis de soumission.

*Année 2016 : 11 532 \$; Année 2017 : 11 682 \$; Année 2018 : 11 832 \$.*

Que le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité, la nouvelle convention à intervenir avec M. Rousseau.

**Adopté**

**REPORTÉ Achat de 3 bornes de recharge publiques pour les propriétaires de véhicules électriques**

**2016-05-104 Remerciements à M. Sébastien Martinet pour la fonction de technicien en prévention incendie qu'il a occupée à la Régie des incendies du Centre Mékinac**

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Martinet a occupé, depuis juillet 2014, la fonction de technicien en prévention Incendie (T.P.I.) au sein de la Régie des incendies du Centre Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il doit quitter cette fonction pour des raisons professionnelles et personnelles, dont un déménagement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse ses plus vifs remerciements à M. Sébastien Martinet pour sa disponibilité constante et pour son dévouement au bon fonctionnement de la Régie des incendies du Centre Mékinac et enfin, pour sa précieuse collaboration à notre journal local, avec la transmission de textes visant la sécurité incendie et la protection de nos citoyens.

Que la Municipalité lui souhaite tout le succès désiré dans les projets d'avenir qui lui tiennent à cœur.

**Adopté**

**2016-05-105 Prêt gratuit de la salle municipale au Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe tiendra sa soirée de fin de saison le samedi 7 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le susdit Comité a présenté une demande pour utiliser gratuitement la salle municipale pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe prête à titre gracieux au Comité de la Ligue de quilles de Saint-Adelphe, la salle municipale pour la soirée de fin de saison des quilles qui se tiendra le 7 mai prochain.

**Adopté**

**REPORTÉ Appui à la pétition préparée par M. Jacques Marchildon demandant la fourniture d'un meilleur service de téléphonie cellulaire sur le territoire de Saint-Adelphe**

**2016-05-106 Désignation de deux représentants de la municipalité à l'inauguration d'une nouvelle bibliothèque à Hérouxville**

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par M. le Maire Bernard Thompson concernant l'inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque municipale de Hérouxville *La Source* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe désigne monsieur Paul Labranche maire et madame Bernita Tétraut conseillère municipale et bibliothécaire, pour assister à l'inauguration de la bibliothèque municipale de Hérouxville *La Source*, qui aura lieu le 4 mai 2016.

**Adopté**

**2016-05-107 Don à la Fondation québécoise du cancer de la section Mauricie**

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer Mauricie offre aux gens de notre région, éprouvés par le cancer, une écoute, un accueil, de l'hébergement à proximité du lieu de traitement, des services info-cancer, de la massothérapie, de l'art-thérapie, ou de l'activité physique, etc...;

CONSIDÉRANT qu'une demande de contribution financière a été présentée à la Municipalité de Saint-Adelphe par le Cabinet de Campagne de notre région, représenté par

des gens de la Mauricie, dont le vice-président est M. Lucien Mongrain, maire de la municipalité de Trois-Rives située dans la M.R.C. de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une contribution de 50 \$ à la Fondation québécoise du cancer située à Trois-Rivières.

**Adopté**

**2016-05-108 Conditions à respecter lors d'une demande de prêt gratuit de la salle municipale**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est souvent sollicitée pour le prêt gratuit de la salle municipale ou celle du conseil;

CONSIDÉRANT que pour assurer une gestion sécuritaire des lieux, il y a lieu que la demande soit faite par écrit, sur laquelle seront mentionnées le nom de la personne responsable, la date de l'activité et le motif ayant trait au prêt de la salle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que toute demande de prêt gratuit de la salle municipale devra être faite par écrit, indiquant le ou la responsable de la salle, la date de l'activité et le motif pour lequel la salle est demandée.

**Adopté**

**REPORTÉ Prêt gratuit de la salle municipale pour une activité d'après-bal des étudiants(es) de l'école secondaire de Paul-Le-Jeune**

**2016-05-109 Contribution à la réalisation de la Fête nationale 2016 à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Comité des Fêtes du 125<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup>, ainsi que la Société d'histoire locale ont préparé un programme d'activités pour souligner la Fête nationale dans le milieu, le vendredi 24 juin prochain et que pour ce faire, elle sollicite le prêt gratuit des locaux de l'hôtel de ville et des terrains municipaux pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que parmi les activités qui se tiendront, il y aura une messe, une volée de cloches, une compétition amicale de pétanque et de fer avec remise de bourses, des jeux d'eau, des structures gonflables pour les jeunes, l'achat de matériel de pavoisement, un grand spectacle avec les Cousins Branchaud, danse et chants, l'ouverture de capsules intemporelles enfouies en 1985, etc...;

CONSIDÉRANT que le Mouvement national des Québécois accorde des subventions aux municipalités participantes, conditionnelles à l'effort financier fourni par le milieu;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe défraie les coûts d'un repas communautaire (hot-dogs, breuvage et dessert) offert gratuitement à la population locale, afin de contribuer à la réalisation de la Fête nationale 2016 et autorise le prêt gratuit de la salle municipale, ainsi que des terrains municipaux pour la tenue des activités, le 24 juin prochain.

**Adopté**

**2016-05-110 Félicitations à Madame Marie-Noëlle Roberge pour sa participation et sa belle performance au marathon de Boston**

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Noëlle Roberge résidente de notre municipalité, a participé au 120<sup>e</sup> Marathon de Boston le 18 avril dernier, avec des adeptes de la course à pied, membres du Club Milpat;

CONSIDÉRANT que ce marathon attire 500 000 spectateurs chaque année, ce qui en fait un événement sportif de grande importance ;

CONSIDÉRANT que Madame Roberge a franchi la ligne d'arrivée après avoir parcouru 42,2 km, ce qui représente une excellente performance sportive;

CONSIDÉRANT que Madame Roberge s'est qualifiée pour participer à nouveau à l'édition 2017 du marathon, ce qui est un exploit en soi, puisque la priorité est accordée uniquement aux participants les plus rapides, selon leurs groupes d'âge ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse ses meilleurs compliments et ses sincères félicitations à Madame Marie-Noëlle Roberge, ambassadrice de la Mauricie et de notre municipalité pour ce bel exploit réalisé au marathon de Boston.

**Adopté**

2016-05-111 **Levée de l'assemblée à 20 h 58**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault que la séance soit levée.

---

*Paul Labranche, maire*

---

*Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trés.*

\*\*\*\*\*